



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mai 2014

**1 – INVESTISSEMENTS TRAMWAY
PROJET TRAM ENVOL**

**1.2 – Avenant n° 1 au marché P 2011 9372 M - Assurances construction / - Police
Tous Risque Chantier conclu avec la société SMABTP – Approbation de l'avenant.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MME MARTI, MM RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. LAFON, LERY.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO, BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° D.2010.05.27.7.4 en date du 27 mai 2010, le Conseil Syndical du SMTc a approuvé le programme d'assurance défini pour la ligne de tramway Envol.

Par délibération D 2011.11.14.5.6 du 14 novembre 2011, le Comité Syndical a autorisé la signature du marché n° P 2011 9372 M avec la SMABTP pour un montant provisionnel de 141 870,00 € au taux hors taxes de 1,82%/00.

1° - Objet de l'avenant

Les difficultés rencontrées lors des négociations foncières sur l'opération avec les sociétés riveraines ont eu pour conséquence de retarder la prise de possession des emprises de 5 mois.

Le présent avenant n°1 au marché P 2011 9372 M a pour objet d'intégrer :

- la prolongation du délai de couverture de la police, liée au décalage du planning :
- l'augmentation de prime induite par cette prolongation de délai pour un montant de 11 933,32 € TTC. Cette prime a fait l'objet d'une négociation entre le Conseil en Assurance de la SMAT et le titulaire du marché.

2° - Délais

Le délai est augmenté de 5 mois supplémentaires, soit un terme au 15 juin 2015.

3° – Impact financier du présent avenant n°1 sur le marché

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant initial du marché	141 870,00 € TTC
2) Montant de l'avenant n°1	11 933,32 € TTC.

Montant total du marché (initial + avenant n°1) 153 803,32 € TTC.

Le montant du marché est porté de 141 870,00 € TTC à 153 803,32 € TTC, soit une augmentation de 8,41 % par rapport au montant initial du montant du marché.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du 21 mars 2014, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché P 2011 9372 M et d'en autoriser la signature.

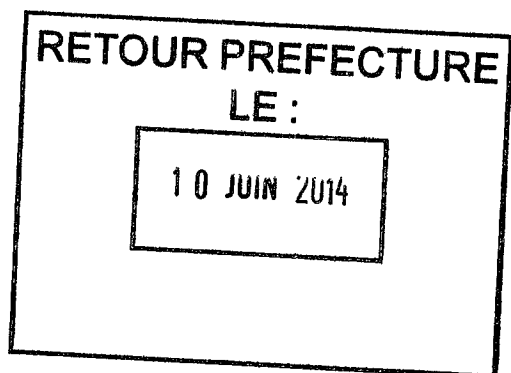
Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché P 2011 9372 M avec la SMABTP
pour un montant de 11 933,32 € TTC.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour
contrôle de légalité.



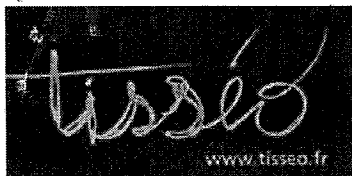
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

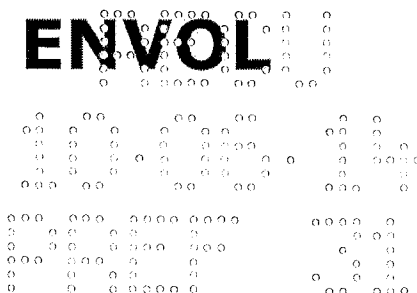
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES", written over a horizontal line.

Jean-Michel LATTES



Ligne ENVOL



ASSURANCE CONSTRUCTION LOT 2 – TOUS RISQUES CHANTIER

AVENANT N° 1

P 2011 9372 M

MARS 2014

SMABTP



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Conformément aux dispositions des articles 2.5 et 7.1 des CCP, le présent avenant n°1 au marché P 2011 9372 M a pour objet l'intégration :

- La prolongation du délai de couverture de la police, liée au décalage du planning du fait de la dureté des négociations foncières sur l'opération ligne Envol avec les sociétés riveraines ayant retardé la prise de possession des emprises nécessaires à la réalisation des travaux
- L'augmentation de prime induite par cette prolongation de délai

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'avenant, tel qu'il résulte de la proposition de l'assureur en date du 14 novembre 2013, s'élève à 11 933,32 € TTC :

Récapitulatif des montants :

- | | |
|------------------------------|------------------|
| 1) Montant initial du marché | 141 870,00 € TTC |
| 2) Montant de l'avenant n°1 | 11 933,32 € TTC |

Montant total du marché (initial + avenant n°1) 153 803,32 € TTC.

Le montant du marché est porté de 141 870,00 € TTC. à 153 803,32 € TTC., soit une augmentation de 8,41 %.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

- Le nouveau montant du marché mentionné à l'article 2 de l'acte d'engagement, tel qu'il résulte du présent l'avenant n° 1, s'élève à **153 803,32 € TTC.**

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS APPORTEES AUX CCP

- Le délai global de l'opération de construction est modifié par le présent avenant n°1.

Le délai mentionné aux articles 1.6 et 2.2 du CCP est augmenté de 5 mois, soit un terme au 15 juin 2015.

ARTICLE 5 – RENONCIATION

Par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 6 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché, qui ne sont pas modifiées par le présent avenant, restent applicables.

ARTICLE 7 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT N° 1

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire

La Personne Responsable du Marché

SMABTP

Xavier BONNEAU
Directeur

Lu et approuvé.

SMABTP
92, ALLÉE DU LAC
CS 77643
31676 LABEGE CEDEX 4
Tél. : 01 58 01 54 00
Fax : 01 58 01 54 89